



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

dispositif de soutien scolaire "Devoirs faits"

Question au Gouvernement n° 250

Texte de la question

DISPOSITIF DE SOUTIEN SCOLAIRE "DEVOIRS FAITS"

M. le président. La parole est à Mme Anne Brugnera, pour le groupe La République en marche.

Mme Anne Brugnera. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, vous mettez en œuvre notre volonté collective de réussite de tous les élèves par un dispositif massif d'aide aux devoirs au collège : le dispositif « Devoirs faits ». Depuis hier, les collèges de France ont commencé à mettre en œuvre ce nouveau dispositif. Nous nous accordons tous sur l'utilité de cette aide aux devoirs, gratuite et accessible à tous. Le travail personnel fourni par l'élève est déterminant pour la réussite de sa scolarité. Le programme « Devoirs faits », organisé au sein de l'établissement, permet à chaque collégien de travailler individuellement, pour faire des exercices, répéter ses leçons, exercer sa mémoire, et ce en bénéficiant du soutien dont il en a besoin.

Dans un premier temps, chaque collège va recueillir l'expression des besoins de ses élèves et une réponse sera apportée à tous les élèves volontaires. L'organisation sera bien entendue adaptée à chaque établissement par les principaux de collège et leurs équipes pédagogiques. Elle se fera en fonction de la taille du collège, de sa composition sociale ou des dynamiques des équipes existantes. Les meilleures solutions seront trouvées et elles seront proposées partout, je n'en doute pas ; j'ai confiance en nos équipes de terrain.

Mais, nous le savons, les élèves les plus en difficultés ne sont pas toujours ceux qui se manifestent spontanément. Aussi, monsieur le ministre, ma question est la suivante : les avis des équipes pédagogiques pourront-ils être plus incitatifs, tout particulièrement pour les collégiens qui, dès le premier trimestre, éprouveront des difficultés ? Les professeurs principaux, en particulier, pourront-ils recommander fortement aux parents la participation des élèves pour lesquels cette aide aux devoirs serait la plus bénéfique ? Je pense notamment à ceux pour qui elle pourrait prévenir un risque de décrochage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe REM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale. Madame la députée, merci pour votre question, qui me permet d'évoquer ce dispositif, qui a commencé à être appliqué hier, dans 7 100 collèges en France, et qui est un outil à la disposition de toutes les familles, toutes classes sociales et tous territoires confondus. Cette mesure permet de dépasser le clivage, assez classique dans notre débat scolaire, entre ceux selon lesquels les devoirs sont nécessaires parce qu'ils ont une utilité pédagogique considérable, et ils ont raison, et ceux qui disent que les devoirs posent un problème parce qu'ils créent des inégalités en fonction de la situation de chaque famille, et ceux-là ont raison aussi.

M. Éric Ciotti. Tout le monde à raison !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre. C'est pourquoi, conformément aux engagements de campagne du Président de la République, nous avons souhaité que ces devoirs puissent être faits gratuitement au sein de l'établissement, avec un souci de qualité qui caractérise le dispositif. Ainsi, nous avons mobilisé, d'abord et avant tout, les professeurs en proposant des heures supplémentaires, mais aussi l'ensemble des acteurs, que ce soit les assistants d'éducation, les conseillers principaux d'éducation, les services civiques – nous les porterons de 7 000 à 10 000 –, ainsi que les associations et les collectivités locales.

Dès la rentrée prochaine, nous viserons aussi à étendre ce dispositif à l'école primaire. Cette mesure est donc très importante et aura beaucoup de conséquences en chaîne. L'une d'entre elles, vous avez raison, est de prévenir le redoublement et le décrochage. Nous ne voulons pas obliger les élèves à suivre le dispositif « Devoirs faits », car ce serait contre-productif, mais nous devons les inciter à le faire – c'est ce que vous avez dit. Ce sera fait dès les conseils de classe de la fin de premier trimestre, dans le cadre desquels les élèves qui en ont besoin seront très fortement incités à s'inscrire. Nous engagerons un dialogue avec les parents pour leur proposer ce dispositif avec beaucoup de volontarisme. (*Applaudissements sur les bancs des groupes REM et MODEM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Anne Brugnera](#)

Circonscription : Rhône (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 250

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 novembre 2017](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [8 novembre 2017](#)